

BAREME GENERAL

Tarifs applicables au 1 novembre 2018

TRANSACTION VENTE ●●●

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 200000 € : 6 % TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 1200 € TTC.
- Pour un prix de vente compris entre 200001 € et 300000 € : 5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 300001 € : 4,5 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.